

La Caisse des Dépôts et la DGFIP renforcent leur collaboration pour améliorer le service aux agents et employeurs publics

Paris, le 1^{er} décembre 2020

Pour mieux assurer leurs missions de service public, et avec la volonté commune d'une collaboration renforcée, la Caisse des Dépôts et la DGFIP ont signé une convention de coopération d'une durée initiale de 4 ans. Cette coopération sera concrétisée par la mutualisation de leurs outils de liquidation et de paiement des retraites, avec en perspective l'amélioration du service rendu aux agents et employeurs publics.

Renforcer l'efficacité opérationnelle des régimes de retraite de la fonction publique

Dans le cadre de leurs missions respectives de gestion de l'ensemble des régimes de retraite publics, la direction des retraites et de la solidarité de la CDC, et le service des retraites de l'État de la DGFIP se sont rapprochés afin d'étudier les opportunités d'amélioration métier et informatique par un projet ambitieux de mutualisation des applications "liquidation" et "paiement" de leurs systèmes d'information. L'objectif est d'apporter plus de simplicité et d'efficacité dans les démarches des agents publics actifs et retraités.

Cette démarche s'inscrit pleinement dans une logique de rationalisation des infrastructures informatiques et de coopération inter-régimes. Les travaux désormais lancés, doivent aboutir à la mise en service d'un système d'information mutualisé dans 44 mois.

Une coopération consolidée entre la Caisse des Dépôts et la DGFIP

A la DGFIP, le service des retraites de l'État, service à compétence nationale, est chargé de la mise en œuvre de la gestion administrative et financière du régime de retraite et d'invalidité des fonctionnaires militaires et civils de l'État. La Caisse des Dépôts quant à elle gère 4 régimes de retraites publics sur 5.

Cette convention, de mutualisation des systèmes d'information, permettra aux deux établissements de conforter leur coopération. En effet, les deux institutions ont notamment développé ensemble le service de demande de réversion unique. Disponible en ligne depuis juillet dernier, ce nouveau téléservice rencontre un vrai succès auprès du public: près de 22 000 demandes de réversion ont été réalisées en ligne sur un total de 156 000 demandes reçues par les régimes sur la même période, soit plus de 13% du flux.

Cette signature a eu lieu en présence de Monsieur Olivier Dussopt, Ministre délégué auprès du Ministre de l'Economie, des Finances et de la Relance, chargé des Comptes Publics et de M. Laurent Pietraszewski, secrétaire d'État auprès de la ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion, chargé des Retraites et de la Santé au travail.

Eric Lombard déclare « La direction des retraites et de la solidarité de la Caisse des Dépôts gère la retraite d'un français sur cinq. Avec ce partenariat, le parcours retraite des agents publics sera plus fluide et plus simple, la demande de réversion unique en ligne en est un premier exemple. C'est une avancée majeure et nous sommes très heureux de franchir aujourd'hui, avec le SRE, cette nouvelle étape. »

Jérôme Fournel déclare « La Direction générale des finances publiques assure la gestion du régime de retraite des fonctionnaires de l'Etat, des magistrats et des militaires, le deuxième régime de retraite de France après l'Assurance vieillesse au regard du montant de prestations versées. Il se félicite de cette belle mutualisation informatique avec la Caisse des Dépôts, importante pour une gestion toujours plus attentive des pensions publiques dans un contexte de forte progression vers plus de numérique. »

La direction des retraites et de la solidarité de la Caisse des Dépôts

Au service de plus de 65 fonds, la direction des retraites et de la solidarité (DRS) de la Caisse des Dépôts accompagne les parcours de vie professionnelle des Français. En apportant des solutions fiables et innovantes à ses clients et partenaires, elle concourt à la cohésion sociale et à la réduction de la fracture territoriale. La DRS gère les régimes de base des fonctionnaires territoriaux et hospitaliers (CNRACL), des ouvriers de l'État (FSPOEIE), des mineurs et des personnels de la Banque de France, les régimes complémentaires et additionnels des fonctionnaires (RAFP) et des agents non titulaires (Ircantec) des trois fonctions publiques. Elle est en relation avec 3,9 millions de pensionnés, soit un retraité sur 5 en France, et 7,5 millions de cotisants. Elle est le partenaire privilégié de 63 000 employeurs publics. La DRS intervient également dans les domaines de la formation professionnelle (Mon Compte Formation), du handicap et de la solidarité : plateforme Mon Parcours Handicap, insertion professionnelle des personnes handicapées (FIPHFP), fonds de compensation, d'indemnisation et de prévention, et gère des mandats de confiance : fonds domestiques et établissements publics.

Le régime des retraites de l'État est le deuxième régime de retraite en France en importance des prestations versées après le régime général de l'assurance vieillesse, L'Assurance retraite. Il gère 4,4 millions de ressortissants, agents en activité et pensionnés, et un montant de pensions versées de 57 milliards d'euros de pension (année 2018).

À propos du groupe Caisse des Dépôts

La Caisse des Dépôts et ses filiales constituent un groupe public, investisseur de long terme au service de l'intérêt général et du développement économique des territoires.

Elle regroupe cinq domaines d'expertise : les retraites, et la formation professionnelle, les gestions d'actifs, le suivi des filiales et des participations, le financement des entreprises (avec Bpifrance) et la Banque des Territoires.

Contact presse

Caisse des Dépôts

Groupe Caisse des Dépôts – Charlotte Pietropoli : 06 71 10 91 34

 |  |  |  caissedesdepots.fr

A propos de la DGFIP

Au-delà de ses missions de collecte et de contrôle de l'impôt, d'exécution des dépenses de l'État, des collectivités territoriales et des hôpitaux, de tenue de la comptabilité ou encore sa gestion de l'immobilier public, la DGFIP réalise également au sein de son service des retraites de l'État, la liquidation et le paiement des pensions de tous les fonctionnaires de l'État

Contact presse

Cabinet communication de la DGFIP

daniel.baldaia@dgfip.finances.gouv.fr / isabelle.oudenot@dgfip.finances.gouv.fr : 01 53 18 64 76